



SERVICES TECHNIQUES

## DECISION

*Dépôt d'une demande de déclaration préalable pour la réhabilitation du Garden Tennis à Royan :*

- *Création d'une casquette métallique recouvert d'un bardage.*
- *Création d'un brise soleil métallique avec lame verticale.*
- *Remplacement de l'ensemble des châssis du R+1 : fenêtre oscillo-battant remplacé par châssis coulissant en aluminium vert bouteille.*

PhP/PJ  
DST N° 23-512

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

La Ville de Royan souhaite réaliser des travaux de réhabilitation au Garden Tennis de la Ville à Royan comprenant :

- Création d'une casquette métallique recouvert d'un bardage.
- Création d'un brise soleil métallique avec lame verticale.
- Remplacement de l'ensemble des châssis du R+1 : fenêtre oscillo-battant remplacé par châssis coulissant en aluminium vert bouteille.

Pour ce faire, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable, conformément aux articles L.421-1 et suivants ; R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme.

## DÉCIDE

- de déposer une déclaration préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme, afin de réaliser des travaux de réhabilitation au Garden Tennis de la Ville à Royan comprenant :

- Création d'une casquette métallique recouvert d'un bardage.
- Création d'un brise soleil métallique avec lame verticale.
- Remplacement de l'ensemble des châssis du R+1 : fenêtre oscillo-battant remplacé par châssis coulissant en aluminium vert bouteille.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 08 septembre 2023

Fait à Royan, le 1<sup>er</sup> septembre 2023



Le Maire,  
Patrick MARENGO